

ASPECTS ECONOMIQUES DES PROBLEMES DE L'EMPLOI AU MAROC

Le chômage et le sous-emploi revêtent souvent une ampleur considérable dans les pays économiquement peu développés ; le Maroc n'échappe pas à cette règle. Ils peuvent être considérés comme l'inutilisation d'un énorme potentiel de production. Au Maroc, on peut très grossièrement estimer le taux de sous-emploi dans l'agriculture à 50 %, et le taux de chômage dans les secteurs économiques non-agricoles à 20 %. Les causes de cet état de fait sont démographiques, sociologiques, économiques. Le développement économique du Maroc et la résorption du sous-emploi et du chômage qui doit l'accompagner

est impossible si on emploie de façon systématique les technologies occidentales modernes. Le problème économique réel posé n'est pas de savoir si l'on doit ou non mobiliser les masses au travail, mais de chercher comment on peut y arriver. Les rémunérations (en nature ou en espèces) qui découleraient de cette mise au travail seraient nécessairement basses : l'emploi de techniques peu capitalistiques ne peut entraîner de hauts revenus. Une distinction doit être faite entre les secteurs hautement et peu capitalistiques.

SOMMAIRE

I L'emploi au Maroc.

- 1 — Essai de détermination et de prévision du volume de la main-d'œuvre au Maroc
- 2 — Le sous-emploi et le chômage au Maroc.
Les faits.
Les causes : démographiques, sociologiques, économiques.

II Politiques de l'emploi.

- 1 — Théorie économique et expériences étrangères.
- 2 — Les principales données d'une politique de l'emploi au Maroc.
- 3 — Eléments de réflexion susceptibles d'être utilisés dans la résolution des problèmes économiques de l'emploi au Maroc.

Le sous-emploi et le chômage qui sévissent au Maroc sont des données permanentes de l'économie marocaine. Ils sont d'aujourd'hui mais s'ils ont eu tendance à s'aggraver depuis quelques années, ils sont aussi d'hier. Ils sont d'ailleurs un trait caractéristique de tout pays économiquement peu développé. Par contre, la conscience que l'on a de ces problèmes a varié dans le temps et reste encore soumise à des fluctuations ; certaines circonstances (qui peuvent d'ailleurs effectivement les aggraver) avivent cette conscience, d'autres l'endorment.

Habituellement, c'est l'aspect social du chômage qui attire le plus l'attention tant des gouvernants que de l'opinion publique ou des syndicats, car il est apparent et se manifeste parfois avec une brutalité qui frappe l'imagination et la sensibilité. Par exemple, la fermeture d'un établissement industriel et le licenciement massif qu'il entraîne mobilise davantage les énergies que l'aggravation du sous-emploi rural, progressive et peu visible. Est-il besoin de rappeler **combien le chômage et le sous-emploi sont socialement nuisibles ?** Les souffrances considérables qu'ils engendrent obligent maintenant, au moins moralement, tout gouvernement à tenter de les combattre. Le chômage et le sous-emploi, ce sont des familles entières dans la misère, dans la constante incertitude du lendemain ; c'est aussi une lente dégradation qui atteint l'homme, sous-employé ou chômeur, partiellement rejeté par la société dans son aptitude à travailler et dans la participation au partage des richesses créées.

Mais on ignore souvent à quel point le chômage et le sous-emploi sont économiquement néfastes. En effet, les phénomènes économiques sont complexes et les esprits prompts à s'émouvoir ont plus de peine à mener un effet patient et abstrait de réflexion, pourtant nécessaire si l'on veut faire disparaître le chômage. D'un point de vue économique, un **chômeur est un homme qui ne crée aucune richesse ; un sous-employé est un homme qui crée moins de richesses qu'il en serait capable.** Par ailleurs, **dans une société atteinte de chômage, le progrès technique** qui consiste à diminuer les temps de travail nécessaires à la production de biens ou de services, **est paralysé par la crainte de faire perdre des emplois à ceux qui ont la chance d'en posséder.**

Notre étude portera exclusivement sur l'aspect économique du chômage.

L'économiste a pour tâche d'aider, par sa réflexion, à promouvoir le développement économique et en particulier de chercher comment satisfaire davantage les besoins matériels de l'homme ; aussi, un des objectifs majeurs qu'il poursuit est l'augmentation du niveau de vie, c'est-à-dire des consommations.

Celle-ci nécessite un accroissement du volume des biens de consommation disponible chaque année sur le territoire national, c'est-à-dire, compte tenu des échanges extérieurs, une augmentation de la production. Ce résultat peut être obtenu à l'aide d'investissements nouveaux qui augmentent la productivité des travailleurs et à l'aide d'un accroissement

de travail ; pour cela on peut mettre au travail de nouveaux éléments de la population (par la résorption du chômage ; par l'augmentation du volume de la main-d'œuvre), augmenter la durée annuelle du travail des sous-employés, intensifier l'effort de ceux qui travaillent déjà. Ces investissements nouveaux et cet accroissement du travail fourni doivent être combinés de la façon la plus efficace possible ; ce problème est celui de la recherche des meilleures techniques de production.

Pour nous, et nous ne cachons pas que ce point de vue est partiel, le **chômage et le sous-emploi au Maroc seront considérés comme l'inutilisation d'un énorme potentiel de production.** Mais nous pensons que **toute politique de l'emploi qui ignorerait cette optique et qui viserait uniquement à supprimer dans l'immédiat des souffrances visibles conduirait à long terme, de façon peut être cachée, mais certaine à l'aggravation des souffrances subies (1).**

Après avoir analysé, très grossièrement hélas, la situation de l'emploi au Maroc et tenté de nous livrer à certaines prévisions en ce domaine, nous nous attacherons à réfléchir, en technicien, sur les politiques de l'emploi : mais nous nous abstenons de définir nous-mêmes une politique économique en ce domaine, cela ne nous appartient pas et échappe à notre compétence.

I. — L'EMPLOI AU MAROC

Les informations statistiques sont très rares en ce domaine ; aussi serons-nous amenés à faire un certain nombre d'hypothèses afin de dégager quelques ordres de grandeur en matière d'emploi. Nous tenterons de déterminer de façon globale le volume de la main-d'œuvre au Maroc en 1959 et de prévoir son évolution jusqu'en 1965, puis nous analyserons de façon descriptive et causale le sous-emploi et le chômage.

1. — Essai de détermination et de prévision du volume de la main-d'œuvre au Maroc.

Les bases de cet essai sont les derniers recensements de la population au Maroc (2) et notre essai de perspectives démographiques (3).

Le tableau 1 donne un état de la population et de la main-d'œuvre au Maroc en 1952, compte tenu des remarques indiquées.

(1) Bien entendu nous ne condamnons pas ici tout effort immédiat de remédier à certaines situations graves et urgentes (licenciements ; zones rurales gravement atteintes...) même si cela entraîne dans certains cas une diminution de la production nationale. Mais on ne doit pas dissimuler cette conséquence et on ne saurait l'accepter que de la façon exceptionnelle.

(2) Zone sud : populations européenne et israélite : 1951
Zone sud : population musulmane : 1952
Zone nord : 31 décembre 1950

(3) B.E.S. n° 79

Il nous permet de calculer trois taux :

- un taux d'activité de la population urbaine, égal à 33 % ;
- un taux d'activité de la population rurale en emploi non agricole, égal à 6,5 % (par rapport à la population rurale totale) ;
- un taux d'activité de la population rurale masculine en emploi agricole, égal à 22 % (par rapport à la population rurale totale).

On remarque la faiblesse du taux d'activité de la population urbaine ; ce fait s'explique par la faible proportion de femmes musulmanes qui tiennent un emploi dans les villes.

Afin de dégager les perspectives d'évolution de la main-d'œuvre de 1960 à 1965, compte tenu des projections démographiques précitées, nous devons faire des hypothèses relatives à l'activité de la population.

Tableau 1 : Population et main-d'œuvre au Maroc en 1952

	Zone sud population musulmane	Zone sud population israélite	Zone sud (1) population étrangère	Zone nord (Marocains et étrangers) (2)	Zone de Tanger (Marocains et étrangers) (2)	Ensemble du Maroc
Population totale	7.490.000 (3)	200.000	400.000	1.130.000	115.000	9.335.000
— urbaine (4)	1.680.000 (5)	175.000 (6)	350.000 (6)	260.000 (7)	115.000 (8)	2.580.000
— rurale	5.810.000	25.000	50.000	870.000	ε	6.755.000
Main-d'œuvre non agricole (9) ..	895.000	55.000	140.000	145.000	40.000	1.275.000
— urbaine	535.000	45.000	130.000	90.000	40.000	840.000
— rurale	360.000	10.000	10.000	55.000	ε	435.000
Main-d'œuvre agricole de sexe masculin (10)	1.280.000	ε	10.000	190.000	ε	1.480.000
Main-d'œuvre agricole totale (11)	2.560.000	ε	10.000	380.000	ε	2.950.000
Main-d'œuvre totale (population dite active)	3.455.000	55.000	150.000	525.000	40.000	4.225.000

(1) Chiffres rectifiés afin de tenir compte de la sous-estimation de cette population au recensement de 1951.

(2) La répartition de la main-d'œuvre, inconnue, a été estimée par analogie avec la zone sud. L'erreur ainsi commise ne peut être importante, compte tenu de l'importance relative de cette dernière.

(3) Population recensée en 1952, à laquelle on a ajouté un effectif estimé de 50.000 militaires non recensés (40.000 ruraux et 10.000 urbains) considérés ensuite comme actifs.

(4) Il n'a pas été possible de définir de façon homogène la population urbaine pour tous les groupes de population.

(5) Population vivant dans les municipalités et les centres (liste donnée dans le volume III du recensement).

(6) Population vivant dans les centres comprenant au total plus de 4.000 habitants.

(7) En adoptant les définitions en usage dans la zone nord.

(8) On a supposé que toute la population de la zone de Tanger était urbaine. L'erreur ainsi commise est négligeable.

(9) Au recensement de 1952, on a considéré comme active toute personne âgée de 10 ans et plus ayant déclaré exercer une profession. Le nombre des jeunes est négligeable dans le total obtenu.

(10) La fraction de cette main-d'œuvre vivant en milieu urbain est très faible ; elle est de l'ordre de 2 %.

(11) On a supposé que dans l'agriculture et en milieu marocain toute épouse d'homme actif était elle-même active, puisque d'une façon générale les femmes participent aux travaux agricoles au Maroc. Cette façon de procéder explique les différences importantes entre les chiffres de population active donnés dans ce tableau et les chiffres donnés dans les résultats du recensement.

Aussi supposons-nous :

Que le premier taux est constant (4). En l'absence d'informations sur l'évolution de ce taux cette hypothèse semble la plus justifiée, sachant par ail-

(4) En manière de prévision de population active on fait souvent appel à des taux d'activité par âge et on se livre à des hypothèses sur les variations de ces taux en fonction des tendances ou de la politique de scolarisation, d'emploi féminin... L'imprécision des informations au Maroc rend impossible une telle façon de procéder ; on doit alors se contenter de méthodes très globales.

leurs que la structure par âge de la population doit varier assez peu. Le taux d'activité dans les villes s'élèverait si la proportion de femmes musulmanes actives augmentait. Cette augmentation peut se produire naturellement à la suite du progrès économique et de l'évolution sociologique ou peut faire l'objet d'une politique délibérée. Par contre, les mêmes phénomènes évolutifs devraient entraîner une certaine diminution de l'activité des femmes dans la campagne.

Que le deuxième taux passe de 6,5 % à 8 % de 1960 à 1965. En effet, la pression démographique d'une part, le développement de l'agriculture au cours du plan quinquennal d'autre part doivent provoquer une augmentation du pourcentage de ruraux actifs dans les branches non agricoles.

Que le troisième taux, de ce fait, passera de 22 à 21 %.

Ces hypothèses mènent aux perspectives données dans le tableau 2.

On constate une augmentation du volume de la main-d'œuvre de 1959 à 1965 due à l'accroissement

démographique de la population : elle est de 92.000 travailleurs par an.

L'exode rural et le développement d'un secteur économique non agricole dans les campagnes, s'ils se produisent comme nous le pensons, provoqueront une augmentation beaucoup plus rapide de la main-d'œuvre non-agricole que de la main-d'œuvre agricole. De 1960 à 1965, cette dernière ne doit s'accroître que de 110.000 unités (de 20.000 par an environ), c'est-à-dire de 3 %, alors que la main d'œuvre non-agricole doit augmenter de 350.000 (de 70.000 par an), c'est-à-dire de 22 %.

Tableau 2 : Population et main-d'œuvre en 1959, 1960 et 1965 (5)

	1959	1960	1965
Population totale	10.590.000	10.780.000	11.940.000
— dont population urbaine	3.250.000	3.330.000	3.860.000
— dont population rurale	7.340.000	7.450.000	8.080.000
Main-d'œuvre non agricole	1.560.000	1.590.000	1.940.000
— dont main-d'œuvre urbaine	1.080.000	1.110.000	1.290.000
— dont main-d'œuvre rurale	480.000	480.000	650.000
Main-d'œuvre agricole (hommes et femmes)	3.230.000	3.280.000	3.390.000
Main-d'œuvre totale	4.790.000	4.870.000	5.330.000

(5) Ce tableau est relatif à l'ensemble de la population et de la main-d'œuvre du Maroc (zone sud, zone nord et zone de Tanger ; population Marocaine musulmane et israélite et population étrangère).

Tous ces chiffres doivent être considérés seulement comme des ordres de grandeur probables, puisqu'ils résultent d'hypothèses (6) ; il ne faudrait pas leur donner une certitude et une précision qu'ils n'ont pas.

Une fois dessiné approximativement le contour probable de la main-d'œuvre et de son évolution au Maroc de 1960 à 1965, il est nécessaire de voir dans quelle mesure elle est actuellement occupée.

2. — Le sous-emploi et le chômage au Maroc

a) Les faits

Le Maroc est un pays caractérisé par un sous-emploi permanent dans l'agriculture d'une part, par un chômage et un sous-emploi chroniques dans les secteurs économiques non agricoles qui se manifeste de façon visible surtout dans les grands centres urbains d'autre part.

Le sous-emploi agricole est mal connu en l'absence d'enquêtes menées systématiquement dans l'ensemble du Maroc et pour une année entière. On peut toutefois l'estimer grossièrement ; on connaît approximativement les surfaces cultivées par catégo-

(6) Les lacunes de la documentation sur les questions de population sont considérables au Maroc ; l'état civil n'est même pas obligatoire.

ries de spéculation, et le cheptel ; le temps de travail moyen nécessité par un hectare d'une culture donnée ou par l'entretien d'une tête de bétail peut être grossièrement estimé. En opérant les multiplications nécessaires, on obtient le nombre total de journées de travail fournies en un an dans l'agriculture. Rapprochant ce chiffre de celui de la main-d'œuvre agricole, on obtient le nombre moyen de journées de travail fournies par couple d'agriculteurs en une année.

Tableau 3 : Nombre de journées de travail par hectare suivant la nature des spéculations

Cultures	Cultures modernes	Cultures traditionnelles
Blé	5,5	28
Orge	9	32
Légumineuses	19	30
Maïs	7,5	34,5
Riz	12,5	
Coton	187	201
Tabac	284	
Agrumes	153	
Vigne	54	
Cultures maraichères ..	200 à 300	

Des calculs relatifs à la zone sud ont été faits par M. Mahroug, chef du bureau du Plan, sur la base des temps de travail indiqués dans le tableau 3 et des moyennes des ensèancements de 1950 à 1954 ; les résultats auxquels il a abouti sont les suivants :

ACTIVITES AGRICOLES	Nombre de journées de travail (zone sud)
Céréaliculture	120.000.000
Terres ensèmentées autrement qu'en céréales	28.300.000
Vignobles et plantations arbustives	26.575.000
Elevage	72.000.000
Alfa	765.000
Total	247.640.000

On considère souvent que le plein emploi dans l'agriculture est atteint lorsque les hommes actifs effectuent en moyenne 250 journées de travail par an et leurs femmes 150 journées, c'est-à-dire lorsque les couples fournissent 400 journées de travail par an (7).

Le plein emploi dans l'agriculture marocaine (zone sud) supposerait que soient fournies annuellement 515.000.000 journées de travail. Le sous-emploi rural peut alors être chiffré à environ 50 % dans la zone sud et nous admettons que ce taux est valable pour l'ensemble du Maroc.

Ces calculs très globaux ne donnent pas un état du sous-emploi par région et par mois. Cet état serait indispensable si l'on voulait utiliser de façon rationnelle les sous-employés à d'autres tâches dans les zones et pendant les périodes de sous-emploi.

D'autre part, il faut remarquer que ce sous-emploi n'est pas contradictoire avec l'existence de périodes de pointe (moissons par exemple) où la main-d'œuvre ne suffisant pas pour les travaux agricoles dans une région, obligation est faite de recourir à des saisonniers venus d'autres régions.

Le chômage et le sous-emploi urbains n'étaient connus que de façon qualitative jusqu'en mars 1958, époque à laquelle le service central des statistiques a tenté pour la première fois au Maroc une mesure quantitative et systématique de ces phénomènes en procédant à une enquête par sondage.

En effet, les seuls chiffres donnés par ailleurs en ce domaine sont les statistiques du nombre de chômeurs inscrits au bureau de placement ; ces chiffres reflètent plus l'activité d'un service administratif que l'ampleur du chômage (8) ; l'inscription à ces bureaux, qui n'existent qu'en un nombre limité de localités (9), ne donne lieu à aucune allocation et

(7) La définition et la mesure du sous-emploi supposent que l'on ait défini le plein emploi. Cette définition est partiellement arbitraire.

(8) A la différence des pays, comme la France, où existe une allocation de chômage.

(9) 14 bureaux dans la zone sud. Consulter à ce sujet la brochure « Le Maroc au travail » éditée par le Ministère du Travail.

n'est pas obligatoire : elle doit être renouvelée tous les mois, faute de quoi le chômeur est rayé des listes ; enfin les placements réalisés sont très peu nombreux : aussi beaucoup de chômeurs, soit par négligence soit par désillusion, ne s'inscrivent pas ; les variations du nombre des inscriptions peuvent alors aussi bien venir de modifications administratives dans les bureaux, de vagues d'espoir ou de résignation chez les chômeurs que d'une variation réelle du chômage.

Malheureusement, faute de moyens, l'enquête du service central des statistiques n'a pu être réalisée qu'à Casablanca.

Tableau 4 :

Répartition (en pourcentage) de la population âgée de 12 ans et plus à Casablanca en mars 1958

	Hommes	Femmes	Ensemble
Main-d'œuvre (population active)			
Occupée	65	12	38
Inoccupée			
— inscrite au bureau de placement	3	0	2
— non inscrite	13	4	8
Population inactive	19	84	52
Total	100	100	100

Les principaux enseignements de cette enquête furent les suivants (10) :

20 % de la main-d'œuvre est en chômage (11) à Casablanca. Ce pourcentage est très élevé (en France le pourcentage de la main-d'œuvre en chômage est compris entre 1 et 2 % depuis plusieurs années), d'autant plus que la main-d'œuvre ne représente que 30 % de la population totale à Casablanca. La répartition de la population âgée de 12 ans et plus d'après cette enquête est donnée dans le tableau 4.

Ce chômage est durable : la moitié des travailleurs sans emploi sont chômeurs depuis plus d'un an.

Ce chômage frappe surtout les jeunes : 2 chômeurs sur 3 ont moins de 35 ans.

Si les travailleurs licenciés constituent presque la moitié des chômeurs (44 %), les autres types de chômeurs : jeunes, ruraux, anciens artisans ou commerçants sont en majorité.

Il existe un **sous-emploi visible**. Pour 4 personnes ayant un emploi, une travaille moins de 40 heures par semaine. Mais on ne sait pas dans quelle mesure les personnes ainsi sous-employées auraient désiré travailler davantage.

(10) Pour plus de détail, se reporter au compte-rendu de l'enquête paru dans le supplément n° 5 au bulletin mensuel de statistique.

(11) Le chômeur a été défini comme une personne apte à travailler, cherchant du travail et n'en trouvant pas.

Mais le sous-emploi prend surtout des formes cachées. Tout d'abord, le faible taux d'activité des jeunes et des femmes est certainement influencé par la difficulté de trouver du travail : des gens qui n'ont pas de travail et n'en cherchent pas dans une situation de sous-emploi en chercheraient dans une situation de plein emploi. Mais surtout, il y a une prolifération d'emplois dans des secteurs économiques parasites. Sur 100 personnes qui ont un emploi 62 travaillent dans le secteur tertiaire (12), dont 23 dans le commerce. L'hypertrophie de ce tertiaire peu qualifié manifeste un sous-emploi occulte. En économie capitaliste développée le manque d'emplois dans les villes se traduit essentiellement par le chômage ; mais celui-ci est passager ; le travailleur qui n'est pas handicapé par une incapacité physique ou un âge trop élevé ou trop bas trouve du travail dans une entreprise au bout d'un certain temps. Dans une économie peu développée, au contraire, le travailleur urbain sans emploi a fort peu de chance de trouver du travail dans une entreprise, même s'il cherche longtemps. Aussi les petites activités de commerce, de services (gardiens de voiture, porteurs de paniers, cireurs de chaussures...) prolifèrent : elles permettent de se procurer le peu d'argent indispensable pour subsister.

Une autre caractéristique fondamentale du chômage, qui n'apparaît pas dans les chiffres, est l'absence presque totale de qualification des chômeurs : ceux-ci sont des manœuvres dont les aptitudes sont très limitées.

Dans quelle mesure les conclusions valables pour Casablanca sont-elles généralisables aux autres villes du Maroc ? Il est difficile de le savoir. Le chômage est sans doute un peu moins important dans les autres villes qu'à Casablanca ; cette dernière a été particulièrement atteinte par la crise du bâtiment. Les caractéristiques du sous-emploi occulte, qui sont structurelles, doivent être assez semblables partout.

Nous estimerons par la suite — sans cacher le caractère discutable de cette évaluation — **que pour l'ensemble du Maroc le taux de chômage de la main d'œuvre non-agricole est de l'ordre de 20 %**. Ce taux paraît un peu exagéré, mais nous négligerons en contrepartie le sous-emploi urbain (14).

L'ampleur et le caractère du sous-emploi et du chômage ayant été très grossièrement décrits, voyons quelles sont les causes de cet état de fait.

b) Les causes

C'est une analyse classique que de distinguer trois sortes de chômage :

- le chômage (et le sous-emploi) structurels, de caractère permanent ;

(12) Secteur économique comprenant : les transports, le commerce, l'administration, les services domestiques et non domestiques.

(14) La mesure du sous-emploi occulte supposerait que l'on ait défini un optimum de l'importance du secteur tertiaire dans l'économie urbaine marocaine ; cette difficulté paraît insurmontable dans l'état actuel de nos connaissances.

- le chômage conjoncturel qui se produit en période de crises ou de récessions passagères ;

- le chômage technologique causé par l'introduction de la machine.

Le chômage conjoncturel et le chômage technologique existent au Maroc : la crise du bâtiment et des industries annexes amorcée en 1953 ont provoqué un certain chômage ; le développement de l'industrie, particulièrement rapide dans la période d'après-guerre a mis en difficulté certaines professions artisanales, comme les fabricants de babouches. Mais le chômage et le sous-emploi au Maroc de caractère durable sont essentiellement dus à des causes structurelles. Quelles sont les causes de cet état de fait ?

— Les causes sont démographiques.

La population marocaine s'accroît à un rythme rapide, sans doute un peu supérieur à 2 %. Aussi, chaque année la population en âge de travailler s'accroît d'environ 125.000 personnes, dont 90.000 devraient accroître le volume de la main-d'œuvre ; chaque année, il faut 70.000 emplois supplémentaires dans les activités économiques non-agricoles et 20.000 dans les activités agricoles. L'effectif de la génération des jeunes qui arrivent à l'âge de travailler, d'environ 200.000 en 1955, passera à 250.000 en 1965.

— Les causes sont sociologiques.

Il existe dans les campagnes de multiples possibilités de travail : puits à creuser, petite irrigation et culture de jardins familiaux, plantations d'arbres, épierrage, construction de maisons (15)... qui sont à la portée des paysans. Ces travaux n'exigent aucun capital et l'accroissement de production qui en résulterait trouverait un débouché immédiat dans l'accroissement et la diversification de la consommation des agriculteurs eux-mêmes (nous excluons ici la question des ventes hors de l'agriculture qui est un problème économique avant d'être sociologique). Mais les paysans ne les font pas ; faut-il accuser l'ignorance, le cadre institutionnel et social, le manque de volonté de travail ? Sans doute les trois.

De même des possibilités d'industrialisation n'existent-elles pas pour les détenteurs de capitaux marocains ? Mais ceux-ci — c'est un lieu commun que de le rappeler — préfèrent acheter des terres, des troupeaux, faire construire ou réaliser des placements commerciaux : l'esprit d'entreprise et de risque qui animait les capitalistes européens du XIX^e siècle n'existe pas au Maroc.

Dans l'administration elle-même, les possibilités de travail qui existent ne sont pas toujours exploitées comme elles pourraient l'être.

(15) Des bidonvilles se développent dans les campagnes, à côté de maisons en terre qui montrent l'existence de matériaux de construction et de l'aptitude à construire.

Ce fixisme des attitudes, ce peu d'esprit d'initiative et aussi le manque de rationalité qui se traduisent dans le fixisme des techniques et de l'économie, historiquement antérieurs à l'introduction au Maroc du capitalisme colonial n'ont pas été transformés en profondeur par celui-ci. Etant d'importation ce dernier, était — et reste — incapable d'effectuer une transformation profonde d'ordre sociologique.

— Les causes sont économiques.

Le Maroc est marqué par la juxtaposition de deux systèmes économiques (16) (qui correspondent à deux civilisations différentes).

Le premier système, traditionnel, est caractérisé par des techniques de production élémentaires peu capitalistiques, par une très faible intensité des échanges — la production étant elle-même faible et peu diversifiée —, par de faibles revenus ; ce système est une économie de subsistance : économie rurale traditionnelle, économie urbaine artisanale (17).

Le deuxième système, moderne, surajouté au premier, est caractérisé par des techniques de production complexes capitalistiques, par une forte intensité des échanges orientés surtout vers l'étranger, par des revenus assez élevés ; ce système est une économie capitaliste : économie rurale orientée vers l'exportation ; économie industrielle urbaine recevant en partie son impulsion de l'extérieur, et fonctionnant grâce au concours de techniciens et d'ouvriers qualifiés étrangers. Les échanges sont très faibles entre les deux économies ; aussi le marché du secteur industriel est trop restreint pour que celui-ci prenne un grand développement. Comme il est hautement productif — et il doit l'être pour ne pas disparaître devant la concurrence étrangère — il ne peut procurer que peu d'emplois. Le secteur moderne exerce un « effet de démonstration » sur le secteur traditionnel ; or, la modification nationale de la demande est plus rapide que celle des aptitudes à produire, c'est-à-dire de la population active : elle pousse à la consommation de biens que le Maroc ne sait et ne peut encore produire, dans lesquels n'est incorporée aucune quantité de travail marocain.

Le cloisonnement entre les deux systèmes doit être brisé, afin de permettre une augmentation de la production nationale, et par là de l'emploi national.

Les causes et l'ampleur du sous-emploi et du chômage ayant été analysées, il convient d'étudier maintenant les moyens de les résorber.

II. — LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Dans cette deuxième partie de notre étude, nous examinerons très brièvement les enseignements de la théorie économique et des expériences étrangères avant d'aborder les problèmes proprement marocains.

(16) Lire à ce sujet : « Structure et développement de quelques pays d'Afrique » Chap. 3 (O.N.U.).

(17) On l'a souvent considérée comme une économie médiévale figée.

I. — Théorie économique et expériences étrangères

Deux théories de l'emploi sont particulièrement célèbres :

La théorie économique néo-classique propose de remédier au chômage chronique dans une économie libérale par une baisse des taux de salaire. Cette proposition n'est pas recevable dans un système économique où, dans une entreprise, les profits sont d'autant plus élevés que les salaires sont bas. De toutes façons, un gouvernement libéral ne peut l'inscrire dans son programme économique — de façon claire et temporaire ou de façon dissimulée et durable — sans mettre en cause son existence.

La théorie keynésienne propose de remédier au chômage par l'augmentation de la demande globale obtenue en distribuant des revenus au besoin indépendamment — ou presque — de la contribution productive de ceux qui les touchent. Cette théorie est séduisante, car elle est un remède à la fois social — elle recommande de distribuer des revenus aux chômeurs — et économique : elle promet une augmentation de la production. Aussi a-t-elle inspiré l'action des gouvernements des pays occidentaux et ceux des pays sous-développés : organisations de chantiers de chômage, financement d'investissements publics par le déficit budgétaire, lancement de grands travaux... Mais on n'a pas assez souligné qu'elle n'était valable qu'en certains pays et dans certaines circonstances, lorsque le chômage était dû à une récession causée par une sous-consommation par rapport aux capacités de production existantes. Tel n'est pas le cas dans les pays sous-développés où la sous-consommation est due à l'insuffisance de la production limitée par certains goulots d'étranglement « physiques », où le chômage et le sous-emploi ont un caractère structurel. A cet égard on doit distinguer deux sortes de grands travaux.

— ceux qui ont pour but de distribuer des revenus supplémentaires en période de récession ; recommandés par l'école keynésienne, leur efficacité est limitée aux pays développés (et dans certaines circonstances seulement).

— ceux qui ont pour but d'accroître la production dans un pays sous-développé où le chômage et le sous-emploi sont structurels. L'objectif essentiel n'est plus ici la distribution de revenus, indépendante de la productivité économique mais au contraire la productivité économique attendue de l'équipement mis en place. Ce ne sont pas les emplois temporairement fournis par la réalisation des travaux qui sont importants, mais ceux qui seront créés grâce aux nouvelles possibilités de transport, de culture, d'implantations industrielles... Les expériences indienne et chinoise de mise au travail des masses se situent dans cette optique. Les chantiers de chômage tunisiens et marocains qui se situèrent au contraire dans la première optique furent un échec.

Certains pays économiquement peu développés ont cherché des solutions adaptées à leurs structures économiques propres. Il s'agit notamment de

l'Inde et de la Chine. Le but poursuivi n'est pas d'abord de supprimer le sous-emploi ou le chômage (optique sociale et non économique) mais d'abord d'accroître la production en utilisant tant le potentiel de production inutilisé que représentent les masses sous employées ou non employées.

L'expérience chinoise est particulièrement significative (par son caractère extrémiste).

S'il est difficile de porter un jugement précis sur l'augmentation réelle de la production agricole en Chine de 1957 à 1958 — il faut faire la part de la propagande officielle, il faut tenir compte du fait que l'année 1957 fut particulièrement défavorisée et l'année 1958 particulièrement bonne — il n'est pas niable, d'après tous les spécialistes, que le progrès de la production fut un véritable bond en avant. Or ce bond a été essentiellement obtenu par la suppression du sous-emploi rural, l'intensification du travail, la mise au travail des femmes et l'organisation du travail. Des travaux fantastiques, entièrement manuels furent réalisés : irrigation, reboisement, mise en réserve d'eau dans des mares artificielles, construction de digues, de barrages, limons tirés du lit des fleuves, du fond des mares et des fossés pour servir d'engrais, suppression des animaux nuisibles : rats, mouches, moustiques et moineaux. Le travail a été le moyen essentiel de progrès économique en Chine. Non seulement le sous-emploi et le chômage ont été supprimés, mais le sur-emploi est apparu.

Les moyens qui ont permis d'exploiter ainsi tout le potentiel de travail inutilisé jusqu'alors ont été :

- la contrainte, sans doute violente ;
- le rôle d'animation et de vulgarisation du P.C. chinois qui sut susciter un certain enthousiasme.
- les nouvelles structures sociales : communes rurales, encadrement de type militaire de la population rurale.

L'effort demandé fut considérable. Quelles furent les proportions respectives de contrainte et d'enthousiasme qui le susciterent ? Jusqu'à quel point les souffrances engendrées par les méthodes employées justifient-elles le progrès économique réalisé ? D'autres moyens moins autoritaires et plus humains ne peuvent-ils être employés ? Il est évident que ces questions doivent être posées, mais nous avons simplement voulu décrire ici une expérience économique.

Nous allons maintenant voir quelles sont au Maroc les principales données qui limitent les choix possibles en matière de politique de l'emploi.

2. — Les principales données d'une politique de l'emploi au Maroc

Le choix d'une politique de l'emploi est limité au Maroc par certaines données : les conditions démographiques, la situation actuelle de l'emploi et les possibilités d'investissement d'une part, les conditions de prix de revient, liées aux problèmes du choix des technologies et de la rémunération du travail d'autre part.

Les données humaines et la relation emploi-investissement

Compte tenu des observations et des hypothèses faites dans notre première partie, nous allons nous livrer à des perspectives d'emploi correspondant à quatre objectifs d'emploi possibles, pour la période quinquennale 1960-65.

1°) Objectif minimum : maintien des taux actuels de sous-emploi et de chômage, pris égaux respectivement à 50 % et 20 % (ce qui signifie une augmentation en nombre absolu des chômeurs et des sous-employés, du fait de l'accroissement démographique). Cet objectif peut être considéré comme minimum dans la mesure où l'on peut penser qu'une augmentation de ces taux pourrait provoquer des troubles sociaux graves qui mettraient en question l'existence même de la nation.

2°) Objectif modéré : réduction du taux de chômage de 20 % à 15 % ; réduction du taux de sous-emploi de 50 % à 40 %.

3°) Objectif élevé : réduction du taux de chômage de 20 % à 10 % ; réduction du taux de sous-emploi de 50 % à 25 %.

4°) Objectif maximum : suppression du chômage et du sous-emploi.

Les résultats des calculs sont présentés dans le tableau 5.

En comparant les objectifs 1 et 4, il apparaît que la mise au travail de la main-d'œuvre inoccupée exige des efforts beaucoup plus considérables que la création annuelle d'emplois nécessaire pour absorber l'accroissement de main-d'œuvre résultant de la progression démographique ; mais celle-ci en aggravant la situation existante oblige à trouver des solutions.

Ces objectifs d'emplois doivent être confrontés avec les possibilités d'investissement. Pour créer un emploi supplémentaire, il faut donner des moyens de travail au travailleur nouveau, outillages ou terres qui coûtent de l'argent.

On peut procéder à cette confrontation de deux façons :

a) On suppose que les techniques de production sont données : les travailleurs nouveaux seront dotés d'un équipement correspondant à la technique occidentale actuelle ; on peut alors estimer très grossièrement que l'équipement nécessaire par travailleur est d'environ un million de francs.

Les investissements nets nécessités par les objectifs d'emploi sont alors indiqués dans la première ligne du tableau 6. Les emplois à créer supposent des investissements nets annuels de :

- 67 milliards de francs pour atteindre l'objectif minimum ;
- 484 milliards de francs pour atteindre l'objectif maximum.

Ces investissements sont considérables ; les investissements nets sont actuellement d'environ 40 milliards et ils n'ont jamais dépassé 110 milliards au Maroc.

Trois politiques peuvent alors être envisagées :

a) On se résigne à voir le sous-emploi et le

chômage augmenter ;

b) On tente d'accroître de façon considérable les investissements ;

c) Remettant en cause notre hypothèse de départ, on utilise des techniques de production autres que les techniques occidentales.

Tableau 5 : Perspectives d'emplois au Maroc de 1960 à 1965 suivant les politiques choisies

	1960	1965			
		Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4
Main-d'œuvre occupée (à plein temps)					
— Agriculture	1.640.000	1.695.000	2.035.000	2.540.000	3.390.000
— Autres secteurs	1.270.000	1.550.000	1.650.000	1.750.000	1.940.000
Main-d'œuvre inoccupée (1)	1.960.000	2.085.000	1.645.000	1.040.000	
% d'inoccupation	41 %	39 %	31 %	20 %	0 %
Emplois nouveaux à créer annuellement					
— Agriculture (2)		11.000	79.000	180.000	350.000
— Autres secteurs		56.000	76.000	96.000	134.000
Total		67.000	155.000	276.000	484.000

(1) Les sous-employés ont été convertis en chômeurs et travailleurs occupés. On a considéré, par exemple, qu'une masse de 100.000 sous-employés à 40 % équivalait à 40.000 chômeurs et 60.000 travailleurs occupés.
 (2) Les emplois dans l'agriculture concernent les hommes et les femmes. Si l'on raisonne en couples d'agriculteurs, il faut diviser par deux tous les nombres inscrits sur cette ligne.

Tableau 6 : Relation emploi — Investissements

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4
Investissements nets annuels nécessaires de 1960 à 1965 avec un taux de 1.000.000 F par emploi nouveau	67 milliards	155 milliards	276 milliards	484 milliards
Investissement net par emploi nouveau (en francs) pour un montant annuel d'investissement net de : 40 milliards..	600.000	260.000	145.000	80.000
Investissement net par emploi nouveau (en francs) pour un montant annuel d'investissement net de : 100 milliards..	1.500.000	650.000	360.000	210.000

Si la première politique ne peut être choisie, elle risque néanmoins d'être suivie inconsciemment. Elle remettrait en question l'existence même de la nation. Aussi ne l'acceptons-nous pas.

La deuxième politique est la plus tentante. Mais elle nécessite un recours massif à l'épargne intérieure ou à l'emprunt extérieur. Tout doit être tenté dans ce sens, mais d'un côté comme de l'autre les possibilités semblent assez limitées. Jusqu'à présent, aucun indice ne permet de penser que les investissements augmenteront rapidement.

La troisième politique paraît donc la seule issue possible. Toutefois, elle doit être nuancée par les trois remarques suivantes :

on ne saurait se fixer des objectifs trop ambitieux de résorption du sous-emploi et du chômage ; ils doivent rester dans la limite des possibilités actuelles (objectifs 2 ou 3).

on peut espérer une certaine augmentation des investissements nets si une politique très énergique est adoptée en ce domaine ;

il est possible d'utiliser les techniques occidentales hautement capitalistiques dans certains secteurs (en nombre restreint), les techniques très peu capitalistiques étant employées dans les autres secteurs.

Mais en tout état de cause, **il apparaît clairement que le développement économique du Maroc est impossible si on emploie de façon systématique les technologies occidentales modernes. Le problème économique réel posé au Maroc n'est plus de savoir si l'on doit ou non mobiliser les masses au travail, mais de chercher comment on peut y arriver à moins que l'on ne se résigne à voir les niveaux de vie — déjà très bas — encore baisser.**

Ces masses, convenablement encadrées et insérées dans les structures politiques et sociales qui conviennent, seraient employées à des travaux de drainage, d'irrigation, de reboisements, de travaux publics, de construction de logement...

En particulier, l'importance du nombre d'emplois à créer dans l'agriculture montre que les travaux agricoles courants ne peuvent à eux seuls permettre de résorber le sous-emploi rural. Les paysans devraient donc consacrer une partie de leur activité à des aménagements fonciers ou à des travaux non agricoles.

b) On suppose que les investissements sont donnés et on calcule les investissements nets par tête correspondant aux objectifs d'emploi fixés. La compatibilité entre les hypothèses d'investissement et d'emploi devra alors être assurée par l'adoption de techniques de production convenables. Les résultats des calculs figurent dans le tableau 6, ils correspondent aux niveaux minimum et maximum d'investissement net annuels (de 1960 à 1965) de 40 et 100 milliards.

Prix de revient, technologies et rémunérations du travail

Notre attention a été attirée sur la question fondamentale des technologies, mais nous n'avons pas jusqu'à présent parlé des problèmes de prix de revient et de rémunération du travail. Dans le choix

des technologies, **un conflit peut exister entre la rentabilité économique et l'emploi** (ou la production) **maximum** par unité de capital. Il faut tenir compte non seulement des quantités respectives de facteurs de production : capital et travail, mais aussi de leurs prix respectifs.

Pour être rentable, l'emploi de grandes quantités de main-d'œuvre, dans la mesure où celle-ci est peu productive, nécessite de faibles rémunérations, c'est-à-dire dans le cas de l'industrie, des mines ou du bâtiment de faible taux de salaire horaire. La lucidité en ce domaine risque d'entraîner l'impopularité car **cette vérité est extrêmement désagréable**. Elle signifie que, dans les secteurs nationaux d'un pays peu développé, l'accroissement de l'effort produit par chaque travailleur sera pendant un certain temps supérieur à l'accroissement de niveau de vie qui en résultera ; **il n'est pas de développement possible sans effort et sans austérité ; mais ceux-ci ne peuvent être obtenus que dans la mesure où les travailleurs savent qu'ils seront les seuls bénéficiaires de leur effort et de leur austérité. Aussi n'a-t-elle pu être reconnue jusqu'ici** (18) (dans les faits) **que dans des systèmes économiques où la contrepartie du bas salaire de l'ouvrier ne pouvait être le profit élevé de l'entrepreneur ; L'expérience chinoise, par exemple, revient sur ce point à faire travailler les masses en les rémunérant très faiblement** (en nature ou en espèces).

L'exemple qui suit, permet d'illustrer les problèmes qui se posent.

Il apparaît sur cet exemple que le procédé le plus rentable, c'est-à-dire celui qui permet le prix minimum de vente au consommateur est celui qui utilise relativement le plus de capital. Toutefois le métier à main semi-automatique à pédale, utilisant peu de capital apparaît assez rentable. Il pourrait être employé sous certaines conditions.

(18) Il faut mettre à part la période d'essor du capitalisme occidental ; les conditions d'alors étaient, en certains points, tout à fait différentes de celles qui existent dans les pays actuellement peu développés.

Tableau 7 : Comparaison de différentes méthodes de tissage de coton (Indes)

Source : revue internationale du travail (août 1958)

	Métier à main			Métier mécanique	
	Navette lancée à la main	Navette volante	Semi-automatique à pédale	Non automatique	Automatique
Coût capital	0,0013	0,0048	0,0048	0,0182	0,0605
Coût main-d'œuvre	0,6868	0,4113	0,0801	0,0641	0,0120
	0,6881	0,4161	0,0849	0,0823	0,0725

Les coûts sont exprimés en roupies par yard.
Le taux d'intérêt du capital a été pris égal à 8 %.
Les salaires annuels ont été pris égaux à 600 roupies pour les métiers à main, 1.200 et 18000 roupies pour les métiers mécaniques non automatiques et automatiques.

Les métiers à main élémentaires, utilisant le plus de main-d'œuvre par unité de capital ne devraient être employés que dans le cadre familial ; ils pourraient permettre de subvenir aux besoins propres de la famille ; le coût de cette main-d'œuvre familiale peut être considéré comme pratiquement nul dans une situation de sous-emploi. La question se pose évidemment de savoir si, aux yeux du sous-employé, l'augmentation du niveau de vie ainsi obtenue justifie l'effort supplémentaire qu'il doit fournir : nous retrouvons le problème sociologique déjà évoqué.

D'une façon générale, **la substitution du travail à la machine entraîne une hausse des prix de revient.** L'entrepreneur utilise des machines parce que celles-ci lui permettent d'abaisser ses prix de revient. La hausse des prix de revient se répercutant dans les prix de vente, il apparaît que **la substitution du travail à la machine, si elle avantage de façon certaine la minorité des chômeurs qui vont en bénéficiant, désavantage la grande masse des consommateurs ; en outre elle entraîne souvent une baisse de la production et aggrave les difficultés pour l'exportation qui exige des prix compétitifs.** Certes, il est loisible de penser qu'il vaut mieux augmenter le niveau de vie des plus défavorisés, quitte à faire baisser la production nationale et le niveau de vie moyen de la population ; mais il convient alors de bien saisir la conséquence économique (et sociale, mais de façon diffuse) de la mesure sociale prise.

Mais le choix est-il bien celui-là ? Dans des cas précis, peut-être ; mais d'une façon générale, non. **Le problème est d'utiliser pleinement tout l'outillage disponible au Maroc** — dans la mesure où les prix de revient ainsi obtenus sont plus bas que ceux découlant d'une technique n'utilisant que très peu d'outillage — **et d'accroître l'emploi, dans les secteurs où il n'existe pas de machines. Il faut accroître la production par une meilleure utilisation du capital existant et par l'accroissement de l'emploi.**

Les données économiques limitant les choix possibles entre différentes politiques d'emploi ayant été rapidement examinés, il importe de fournir certains éléments de réflexion plus positifs susceptibles d'être utilisés dans la résolution des problèmes économiques de l'emploi au Maroc.

3. — **Éléments de réflexion susceptibles d'être utilisés dans la résolution des problèmes économiques de l'emploi au Maroc.**

Ces éléments ont été suggérés, tout au long de l'étude. Nous nous contenterons ici de les énumérer explicitement.

— Nous avons vu combien la connaissance des problèmes de l'emploi était mauvaise au Maroc ; les moyens de connaissance et d'observation de la structure et de l'évolution de l'emploi devraient être considérablement développés, si l'on veut accroître la rationalité et l'efficacité de l'action.

— Des moyens démographiques peuvent être mis en œuvre pour remédier aux causes démographiques du sous-emploi et du chômage ; ils ne sauraient avoir des effets qu'à long terme ; de grandes questions se posent à leur sujet : peuvent-ils être admis ? peut-on souhaiter leur emploi ; peut-on recommander leur emploi ?

— Le manque de qualification de la main-d'œuvre (urbaine et rurale) est une des causes importantes du chômage et du sous-emploi ; à court terme, toute formation professionnelle d'adulte et à long terme, tout enseignement technique sont très souhaitables : ils auront des effets directement productifs et entraîneront par là de nouvelles possibilités d'emploi.

— Notre attention a été portée sur le choix des technologies. Ce choix est un des principaux problèmes de la planification.

« On s'est beaucoup préoccupé des moyens propres à accroître les ressources en capital d'un pays, soit en encourageant l'épargne nationale, soit en important le capital de l'étranger, soit en recourant simultanément à ces deux mesures. On devrait examiner avec le même soin les moyens qui permettent d'utiliser les ressources en capital et en main-d'œuvre de la façon la plus efficace et la plus économique. Le progrès technique — jusqu'ici fortement industrialisé de l'Occident — a été caractérisé par le développement de procédés faisant surtout appel au facteur capital et permettant d'économiser le travail, orientation favorisée dans ces pays par l'évolution des prix relatifs des machines et de la main-d'œuvre. Il y a maintenant de bonnes raisons de réexaminer d'un point de vue réaliste les problèmes d'ordre technique que pose l'industrialisation des pays sous-développés, compte tenu des ressources en facteurs de production de ces derniers. Très souvent, les techniques qui conviennent à ces pays feraient une bien moindre place à la mécanisation que celles qu'appliquent les pays industrialisés et permettraient l'emploi de plus de main-d'œuvre. En règle générale, pour produire une marchandise ou un service donné, on peut recourir à divers procédés faisant une place plus ou moins importante au facteur capital ou au facteur travail, de sorte que pour un produit national d'une composition donnée, il est possible de varier la proportion des facteurs. » (19)

Des recherches de technologies nouvelles adaptées aux problèmes économiques propres du Maroc seraient nécessaires.

— L'utilisation de fortes quantités de main-d'œuvre pose des difficiles problèmes de rémunération. Ils pourraient être facilités par la distinction entre deux secteurs.

(19) Jan Tinbergen « le choix des techniques de production au stade de la planification industrielle » *Industrialization and productivity*. Bulletin n° 1, United Nations.

1) Le secteur hautement capitalistique (industrie et mines). A moins qu'il ne disparaisse — ce qui ne peut être envisagé — il est forcé de fonctionner selon sa logique propre dans le cadre, bien entendu, des nécessités du développement économique national du Maroc : forte proportion de capitaux, rémunérations élevées, épargne importante qui devrait être réinvestie.

2) Le secteur peu capitalistique (agriculture traditionnelle, artisanat), où les notions de quantité de travail et de revenus ne sont pas étroitement liées dans les mentalités ; dans la mesure où le développement profiterait entièrement aux intéressés les rémunérations versées pourraient être faibles, voire nulles, selon les cas : industries textiles familiales et villageoises, aménagements fonciers, travaux d'irrigation... Ces travaux ne peuvent évidemment être menés sans que certaines conditions soient remplies : d'ordre institutionnel et social, d'ordre technique : présence de cadres vulgarisateurs, d'ordre psychologique : création d'une mystique du développement (nécessité d'une éducation de base et d'une transformation des mentalités).

— Des accroissements notables de production, d'emploi et de revenus peuvent être obtenus grâce à la modification des spéculations agricoles (qui nécessite elle-même des aménagements fonciers). Nous avons vu les différences considérables du

nombre de journées de travail nécessaires à l'hectare suivant les cultures. Le développement des cultures de plantes sarclées, des cultures maraîchères et fruitières est de ce point de vue très souhaitable. Des calculs économiques pourraient être faits en ce domaine. Le sous-emploi saisonnier pourrait être évité dans certains cas par la polyculture, dans d'autres cas par l'utilisation des agriculteurs à certains travaux non agricoles.

**

Les mécanismes fondamentaux du développement économique sont le plus souvent analysés en termes d'investissement ; cependant, à l'issue de cette étude, il apparaît qu'une réflexion sur l'emploi et le sous-emploi nous a conduit à une analyse structurelle de l'économie et des conditions de la croissance économique. Cette optique est, nous semble-t-il, particulièrement féconde car elle permet de donner aux conditions sociologiques du développement toute la place qui leur revient ; et en définitive, le facteur principal de la croissance d'une économie peu développée n'est-il pas la volonté de développement de chacun et de tous dans la nation ?

Paul DUBOIS

*Administrateur de l'Institut National
de la statistique et des Etudes Economiques.*